

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2019: «Demande de fermeture des portes des bâtiments scolaires de Geisendorf».**

**Rapport de Mme Fabienne Beaud.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 24 juin 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, le 23 septembre 2019. Les notes de séance ont été prises par Mme Camélia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 23 septembre 2019**

*Audition de Mmes Sophie Marée et Marta Rodrigues, pétitionnaires*

Mme Rodriguez remercie les commissaires du prendre du temps pour cette thématique qui a à voir avec la sécurité des enfants à l'école. Elle entend par école l'intérieur des bâtiments scolaires. Pour contextualiser, l'école de Geisendorf est à l'intérieur du parc de Geisendorf. Il y a une partie où se trouve le préau qui est normalement fréquenté uniquement par des enfants pendant les heures de récréation, et les bâtiments qui sont normalement dédiés uniquement aux heures de cours. La spécificité de cette école est qu'elle se situe dans un parc, ce qui est très avantageux mais aussi désavantageux sur certains points. Au niveau géographique, l'école est assez proche de la gare, ce qui engendre un certain nombre de complications. Elle commence donc par faire un résumé des faits afin de répondre à ce qui les amène aujourd'hui devant la commission. Son but est de faire ressentir aux commissaires le climat d'insécurité dans lequel vivent les parents et leurs enfants en ce moment.

Cet hiver, pendant les heures scolaires, les enfants ont eux-mêmes trouvé dans les toilettes de l'établissement une seringue et des restes de sang. La trouvaille a été faite à 15 h; le matin les toilettes étaient propres. Vraisemblablement, une personne est passée et a laissé ses traces. Après le passage de la gendarmerie et de la police cantonale, il semblerait qu'un toxicomane ait utilisé les toilettes pour s'injecter une dose de drogue. Le sentiment d'insécurité que vivent ces parents est donc justifié compte tenu des événements. Les toxicomanes pénètrent donc dans l'établissement aux heures où les enfants sont aussi dans l'enceinte de l'école et utilisent les toilettes à ces fins. Elle a évidemment pensé à l'éventualité de voir un jour un enfant se retrouver nez à nez avec ces individus dans un endroit exigu comme des toilettes.

Ces faits sont très inquiétants, et c'est ce qui a amené ces femmes à solliciter des spécialistes comme le département d'addictologie des HUG pour savoir si c'est un risque pour les enfants que d'être exposé à ce genre d'individus et de substances. Sans étonnement, le département d'addictologie a confirmé les inquiétudes de ces mamans. Le comportement de ces individus est tout à fait incompatible avec les enfants, ce sont deux populations qui ne doivent pas être en relation. Ce sont malheureusement des personnes qui ne sont plus maîtresses de leurs actes malgré toute la bonne volonté qu'elles peuvent avoir. En tant que parents d'élèves très préoccupées, ces femmes sont aussi allées voir si cet événement était un cas isolé, ce qui n'est malheureusement pas le cas. En lisant la lettre, nous pouvons tous constater qu'effectivement il y a une longue liste de faits. L'école et le parc de Geisendorf sont historiquement mal fréquentés et l'on peut citer plusieurs faits divers ayant eu lieu à cet endroit. La première a eu lieu en 2014: des toxicomanes ont dû être chassés par des adultes de l'intérieur du bâtiment scolaire. Une deuxième cette fois-ci par du personnel du parascolaire qui a lui aussi chassé des toxicomanes qui se trouvaient à deux pas de la porte, seringue en main.

D'autre part, nous parlons de la fréquentation de personnes inadéquates, nous ne parlons pas seulement de toxicomanes mais aussi de pédophiles. En 2018, la police municipale a été contactée car un homme a été identifié aux abords de l'école avec le sexe à découvert. Il y a aussi une vingtaine d'année, l'école de Geisendorf a été victime d'une agression sexuelle sur un enfant du même établissement. D'autre part, elle voulait aussi souligner que plusieurs faits divers ont eu lieu dans le parc Geisendorf, et il ne faut pas chercher très longtemps pour en trouver. On peut citer par exemple une mort par overdose dans ce même parc en 2018 contre deux morts par overdose en 2015.

Le fait que des personnes malveillantes ou incapables de discernement rôdent autour de l'école préoccupe les parents d'élèves au plus haut point, car il n'y a aucune barrière de nos jours pouvant empêcher ces individus d'entrer au sein de l'établissement. Une des particularités du bâtiment de Geisendorf central est que les toilettes sont très isolées. Elles sont sur un demi-palier à l'extrémité de là où se trouvent les classes. Elle n'a malheureusement pas de plan à montrer, mais s'il venait à se passer malheur, il y a des chances que les enfants ne soient pas entendus s'ils venaient à crier, les portes des classes étant fermées pendant les heures de cours.

Elles sont trois parents d'élèves à être ici et deux cents à avoir signé la pétition. Elles auraient pu continuer à faire signer la pétition mais elles ont décidé de mettre le conseil municipal au courant des faits en juin 2019 dans l'espoir de traiter ce cas dans les plus brefs délais. C'est très inconfortable de laisser son enfant à l'école le matin, le cœur serré en se demandant si un individu va rentrer au sein de l'établissement de nouveau. Elles sont allées frapper aussi à la porte de la direction de l'école et de la direction du DIP. Elles sont aussi allées voir le Service des écoles de la Ville de Genève, mais malheureusement les réponses ne sont pas claires. On doit maintenant se référer à la loi du DIP et à la Constitution fédérale de 1999 (Cst.) pour faire valoir le droit des enfants.

Elle poursuit en nous demandant de nous imaginer les conséquences que cela pourrait avoir pour un enfant de se retrouver nez à nez avec un individu de la sorte. De plus les art. 11 et 35 Cst. sont clairs. Art. 11 al.1 Cst.: «Les enfants et les jeunes

ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement», article appuyé par l'art. 35 al. 2 Cst.: «Quiconque assume une tâche de l'Etat est tenu de respecter les droits fondamentaux et de contribuer à leur réalisation.» C'est la raison pour laquelle ces femmes sont venues frapper à la porte du Conseil municipal. Elles se sont retrouvées sans autre alternative et demandent aux conseillers de prendre les mesures adéquates, cela dans les plus brefs délais, afin de:

- garantir la sécurité des enfants;
- éviter toute intrusion;
- prévenir les dangers liés à la présence de ce type de personne dans les bâtiments scolaires.

### *Questions des commissaires*

Le président est assez heurté par ces propos, et demande si ces femmes ont reçu des réponses après avoir envoyé la pétition en juin dernier.

Mme Rodriguez dit qu'elles reçoivent des réponses toujours un peu vagues de la part du DIP et du Service des écoles. Elles ont appris récemment qu'une réunion avait eu lieu entre le DIP et le Service des écoles pour évaluer la faisabilité de cette demande.

Le président demande si Mme Alder a répondu à sa demande.

Mme Rodriguez répond qu'effectivement Mme Alder a reçu leur courrier mais l'a seulement transmis en promettant de reprendre contact avec elles.

Un commissaire remercie Mme Rodriguez pour sa présentation édifiante. Elle a donc bien fait selon lui de faire cette pétition et de la transmettre au Conseil municipal. Il pense que cela paraît évident d'agir au vu des faits présentés ce soir. Il lui semblait que c'était possible d'obtenir un portail qui s'ouvrirait depuis l'intérieur mais pas depuis l'extérieur et il voulait savoir si les pétitionnaires avaient déjà pensé à cette éventualité.

Les pétitionnaires avaient effectivement pensé à cette solution, selon Mme Rodriguez. La demande très concrète évoquée par le groupe de parents qu'ils ont transmise au DIP et au Service des écoles est une serrure électronique qui pourrait ouvrir et fermer la porte selon les différents horaires. Elles ont apporté la lettre qu'a transmise le directeur de l'établissement au Service des écoles. Il parlait d'une ouverture de la porte à 8 h avec une fermeture à 9 h, ce qui permettrait aux retardataires de ne pas se retrouver coincés dehors. Elles avaient aussi une autre idée bien qu'elles ne soient pas spécialistes, qui serait la mise en place d'un bouton ou d'une sonnette qui serait redirigée vers le directeur afin que celui-ci puisse ouvrir la porte, et bien entendu avec le système anti-panique pour que la porte puisse être ouverte.

Une commissaire n'est pas sûre d'avoir bien compris. Elle demande si les pétitionnaires ont bien rencontré le directeur de l'école et si celui-ci soutenait leur demande en partageant leur inquiétude.

Mme Rodriguez dit qu'elles l'ont en effet rencontré à plusieurs reprises, et c'est d'ailleurs lui qui a transmis cette information et a fait les recherches par rapport aux solutions envisageables. C'est aussi lui qui a conseillé aux pétitionnaires de venir s'adresser au Conseil municipal, voyant qu'il n'arrivait pas à débloquer la situation.

Ladite commissaire demande si les pétitionnaires représentent l'association des parents d'élèves car il y en avait une à un moment donné mais elle ne sait pas si celle-ci existe encore.

Mme Rodriguez dit que l'association des parents d'élèves n'existe malheureusement plus, elle est en processus d'être créée.

Un commissaire remercie les pétitionnaires pour cette pétition. Il veut arriver à se représenter la situation et demande aux pétitionnaires de lui expliquer un peu la disposition des trois bâtiments de l'établissement.

Mme Rodriguez a imprimé le plan du bâtiment. Il a donc quatre entrées, deux sur les côtés et deux par le bas, mais elle propose au commissaire de s'adresser au Service des écoles pour plus de détails. Il y a aussi un concierge affilié à cette école mais celui-ci est partagé entre différents établissements. Il existe une loge pour lui à côté d'une des entrées mais elle est rarement occupée.

Mme Marée fait remarquer que c'est une architecture assez spéciale, mais que ça reste une très belle école à laquelle tout le monde est attaché avec un très beau parc et une vraie vie de quartier. L'architecture traduit cette ambiance et les enfants adorent, c'est leur royaume et ils peuvent se cacher partout. Il y a donc les heures du parascolaire où les surveillants sont aux aguets et les heures de cours où l'ambiance est différente.

Ledit commissaire poursuit en rappelant que le corps enseignant appartient au DIP, le bâtiment appartient à la Ville, il faut donc éviter que chaque entité se renvoie la balle. Il demande si les pétitionnaires ont envoyé leur pétition au Grand Conseil.

Mme Rodriguez répond par la négative.

Un commissaire revient sur l'affaire des toxicomanes chassés de l'établissement, il demande s'ils avaient été chassés uniquement par le personnel de l'école et des civils.

Mme Rodriguez répond qu'en effet ils avaient été chassés par le personnel de l'école uniquement, incluant le parascolaire.

Ledit commissaire demande si pendant la récréation il y a une surveillance.

Mme Rodriguez répond par la positive.

Il déduit de cette réponse que ce n'est pas possible de rentrer mais interroge néanmoins Mme Rodriguez.

Mme Rodriguez ose espérer que non mais le préau n'est pas fermé donc il y a des barrières à établir.

Un commissaire propose d'engager un agent de sécurité sur place qui pourrait faire la tournée vu qu'il y a quand même eu une agression au sein de l'établissement.

Mme Rodriguez dit qu'en tout cas l'agression sexuelle a donné lieu à la fermeture d'un bâtiment sur trois et c'est le bâtiment de Poterie, lieu où cette agression s'est déroulée. Par contre les deux autres bâtiments, qui sont eux à des dizaines de mètres, sont toujours ouverts.

Il demande si les pétitionnaires ont déjà expliqué qu'elles ont trouvé une seringue pendant les heures scolaires, ce à quoi Mme Rodriguez répond positivement.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont pris contact avec les services de police et, si c'est le cas, ont-ils réagi?

Mme Rodriguez dit que les pétitionnaires ont bien entendu pris contact avec eux, et c'est d'ailleurs la première chose qu'ils ont fait.

Le même commissaire demande alors s'il y a un suivi qui a été entamé suite à ces évènements.

Mme Rodriguez répond par la positive. La police patrouille aux alentours de l'établissement. Ils renforcent leur présence mais il n'y a aucune garantie que cela empêche l'entrée d'un individu suspect à l'intérieur du bâtiment. Le fait de se situer dans un parc rend la surveillance plus compliquée. Elle veut aussi revenir sur quelques faits. La première réunion a eu lieu le 10 avril, la police municipale, cantonale et la gendarmerie ont été informées de la situation. Au courant du mois de juin, Mme Rodriguez est elle-même allée vers le personnel d'entretien des toilettes publiques qui se trouvent dans le parc pour leur demander si une différence avait été observée depuis. Au cours de la discussion, vers 14 h, le personnel de nettoyage a ouvert la porte des toilettes (Mme Rodriguez montre une image de drogue retrouvée ce jour-là dans les toilettes), le personnel soulignant qu'il était passé à 10 h du matin pour le nettoyage. En effet, malgré la présence renforcée de la police, ce type d'évènement continue d'avoir lieu.

Une commissaire demande pourquoi seulement un seul des bâtiments a été fermé et non pas tous les autres afin de protéger les enfants.

Mme Rodriguez dit qu'apparemment ce serait pour des raisons historiques.

Le président a l'impression qu'ils attendent qu'un autre malheur se produise avant d'agir.

Mme Rodriguez dit qu'au niveau logistique les écoles se trouvent à quelques dizaines voire centaines de mètres, donc si quelqu'un veut rentrer dans le bâtiment de Poterie et n'y parvient pas, rien ne l'empêche d'aller essayer à l'autre bâtiment. Tout cela fait aussi partie de leurs incompréhensions.

Une commissaire demande comment les heures de surveillances durant le parascolaire se passent, car connaissant bien le bâtiment, elle sait que c'est très dur de surveiller des enfants à des endroits différents. Ont-ils augmenté le personnel des parascolaires pour pouvoir mieux surveiller les enfants?

Mme Marée a eu la réunion des 1 P dernièrement à Poterie et se propose pour une réponse. C'est une anxiété chez les parents et il y a beaucoup de questions qui ont tourné notamment autour de la sécurité des enfants au moment de la récréation et du parascolaire. Ils se sont donc rendu compte qu'à Poterie il y a un enseignant pour six classes, ce qui est très peu.

Un commissaire demande si c'est possible aux pétitionnaires de faire parvenir une copie de la lettre du directeur à la commission. D'autre part, il demande si la fermeture du bâtiment de Poterie correspond à leur souhait concernant les autres bâtiments, supposant que le bâtiment de poterie est fermé de manière particulière.

Mme Rodriguez confirme les propos du commissaire. Le bâtiment de Poterie est fermé de façon particulière, c'est un tout petit bâtiment de six classes, une personne spécifique chargée des 1 à 4 P s'occupe donc de fermer ou d'ouvrir le petit loquet. Si elle n'est pas là, c'est un enseignant qui doit s'en charger mais le bâtiment est de plain-pied contrairement à Geinsendorf central par exemple où il y a différentes hauteurs, donc ce serait plus compliqué dans ce genre de configuration vu qu'il faudra descendre afin d'actionner le loquet.

Il pense que ce n'est pas très pratique. Pour reprendre la situation évoquée, en cas d'évacuation de l'école il demande si les portes s'ouvrent sans problème.

Mme Marée confirme. Il y a des barrières anti-panique qui désenclenchent la serrure.

Une commissaire demande si de la prévention a été faite par des enseignant-e-s, car si un enfant touche la seringue on peut parler de problèmes de santé aussi. Ce serait important selon elle d'entamer une campagne de prévention autour des enfants pour leur apprendre comment réagir face à ce genre de situation.

Mme Rodriguez répond par la négative. Elle n'a pas connaissance de ce genre de prévention. Il y a régulièrement des thématiques autour de cela qui sont traitées avec les maîtres, mais il n'y a en tout cas rien de bien spécifique entamé par l'infirmière de l'école. Les parents le font activement à la maison avec leurs enfants mais c'est vrai que ce serait quelque chose de positif de pouvoir étendre cette prévention à tous les élèves. Cette prévention n'est néanmoins possible que sur une seule partie de l'équation que représentent les enfants, l'autre partie de l'équation que représentent les toxicomanes est inatteignable.

Le président demande quelles seraient pour elles les autres mesures pour permettre de restaurer ce sentiment de sécurité non seulement pour les enfants mais aussi pour les parents.

Mme Rodriguez a pris la liberté de venir ici avec Mme Marée et leurs témoignages servent à titre d'exemple. Elles ne font pas partie du Service des écoles de la Ville de Genève. Elles sont donc allées vers une entreprise qui fait des systèmes de sécurité dénommée Sentinel Security System Sàrl et se sont renseignées sur l'installation de

serrures électroniques et d'interphones. On pourrait donc imaginer des montants qui tourneraient autour des 5000 francs pour mettre en place une serrure électronique avec un interphone. Cela permettrait une circulation adéquate des enfants entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment tout en empêchant les individus aux intentions incertaines de pouvoir rentrer librement dans le bâtiment. La discussion sur le budget de ce projet a aussi eu lieu entre tous les parents d'élèves, où chacun propose de verser une somme d'argent afin que le projet aboutisse, et si ça ne tenait qu'à eux le projet aurait été réalisé il y a plusieurs mois.

Une commissaire encourage les pétitionnaires à parler de ce problème à leurs enfants dès le plus jeune âge, l'ayant elle-même expérimenté avec son équipe éducative à la crèche où elle travaillait. Les enfants, selon elles, prennent par la suite de bons réflexes et de bonnes habitudes.

### *Discussion, prises de position et vote*

Le commissaire du Parti libéral-radical propose de voter ce soir car il n'y a pas de temps à perdre. Il ne voit pas quelle audition serait pertinente en l'espèce. La sécurité des enfants ne se négocie pas et il faudra selon lui agir rapidement. Il propose également de faire usage de la faculté de l'art. 83 al. 3 du règlement du Conseil municipal afin de transformer cette pétition en motion pour lui donner plus de poids.

Le président rejoint ledit commissaire sur ce point mais émet une réserve. En faisant cela, ça signifierait qu'il faudra renvoyer l'objet en commission, ce qui fera perdre encore plus de temps.

Il demande si c'est possible – après le vote de la transformation en motion – que l'objet reparte au Conseil municipal et ensuite de décider si l'objet repart en commission ou pas.

Le président dit que c'est possible mais il faudrait de toute façon la renvoyer de manière urgente, la faire passer en urgence donc voter l'urgence avec toutes celles que le Conseil a déjà à traiter. Il ne s'est pas entretenu à ce propos avec les pétitionnaires, mais cela pourrait être une façon de faire pertinente. L'autre choix serait de soutenir cette proposition.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche dit que le plus rapide serait de la faire voter en tant que pétition, et si le rapport est rapide il n'y aura pas de problème. Elle est membre du bureau et propose aux autres membres de suggérer aux autres membres du bureau de faire en sorte que cette pétition soit traitée en début de séance dès qu'elle est reçue car le fait de la laisser en pétition est le moyen le plus rapide. En faire une motion ne semble pas très correct car ce sont les parents qui ont fait ce travail. Le seul travail que peut faire le Conseil est de dire que c'est urgent, important, et que la sécurité passe avant le reste. C'est le seul moyen civique pour les gens de faire part de leurs intérêts ou inquiétudes.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre parle au nom de son groupe. Il est favorable au renvoi au Conseil administratif et ne veut pas dénaturer la demande

des pétitionnaires en transformant cela en motion car la sécurité des enfants est primordiale.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien pense que la motion a certes plus d'importance mais le fait de demander l'urgence pour la motion ne garantit pas qu'elle passe rapidement. Elle serait donc favorable à une pétition plutôt qu'à une motion.

Le commissaire du Parti libéral-radical répond à ce débat qu'il considère surréaliste. Pour lui, transformer une pétition en motion serait entendre les gens à tel point qu'on va donner à leur texte une force supplémentaire. Il ne pense pas que ces dames cherchaient la gloire personnelle mais plutôt une réponse et des actes face à leurs inquiétudes.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche propose un moyen encore plus rapide. Elle voudrait que l'approbation des notes de séances se fasse sur internet.

Le commissaire du Parti socialiste aimerait rappeler qu'il y a quand même une rubrique «pétitions» en tête de l'ordre du jour même si c'est compliqué d'y arriver au vu des discussions sur les urgences. Déontologiquement, il lui semblerait quand même adéquat d'auditionner Mme Alder sur le sujet. On a vu avec M. Pagani qu'il est possible d'entendre le Conseil administratif pour une histoire de parking qui n'est pas si urgente. Il y a aussi eu le cas où le Conseil avait accepté le jour même une pétition et le Conseil administratif avait déploré ensuite qu'un débat se fasse en plénière car des informations auraient dû être complétées auparavant. Si Mme Alder peut venir dans une ou deux semaines, cela n'empêchera pas le procès-verbal de pouvoir être approuvé rapidement par la suite, le vote ayant lieu le jour même de l'audition de la magistrate et la séance de novembre du Conseil municipal peut tout à fait être adéquate.

Le président est obligé de sortir de sa zone de réserve car la situation le touche; il sent l'urgence dans la pétition de ces personnes. Il se demande s'il ne donnerait pas l'impression de se moquer de leur pétition s'il y a d'autres démarches déclenchées. Mme Alder n'a fait certes qu'un accusé de réception, ce qu'elle ne fait pas pour tous les pétitionnaires, mais elle n'a pas jugé pertinent de nous informer et nous instruire sur l'urgence de la situation. Cependant, lui ainsi que le Mouvement citoyens genevois sont prêts à faire voter cette pétition en l'état dès ce soir.

Le commissaire du Parti socialiste a constaté que les parents ne sont pas restés inactifs. Selon lui, on a vu que le directeur de l'établissement scolaire leur avait répondu. D'autre part, les autres destinataires comme la police cantonale et municipale sont probablement loin de rester inactifs. D'autres entités agissent en ce moment même, et une ou deux semaines de plus ne changeront rien.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche est du même avis. Elle a constaté qu'un objet a un certain impact du moment qu'il existe, le département réalise déjà l'importance que la commission donne à cette pétition et ils réfléchissent déjà à une solution.

## *Votes*

Le président passe donc au vote sur l'audition de Mme Alder et ses services, qui est refusée par 6 non (1 UDC, 2 PLR, 2 PDC, 1 MCG) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve).

Mis au vote, le renvoi de la pétition P-401 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

REÇU 10

13 JUIN 2019

P-401

## Demande de fermeture des portes des bâtiments scolaires de Geisendorf

Suite à la trouvaille d'une seringue usagée dans les toilettes de Central pendant les heures scolaires, nous demandons que les portes des bâtiments scolaires restent fermées durant les heures de fréquentation des enfants.

Cette demande a pour but de garantir la sécurité des enfants, d'éviter toute nouvelle intrusion et prévenir les dangers liés à la présence de personnes indésirables dans les bâtiments durant les heures scolaires.

	Nom	Enfant(s) (classe, bâtiment)	Signature
--	-----	------------------------------	-----------

Mme Marta Rodriguez  
5, Rue Henri-Frédéric Amiel  
1203, Genève  
marta.raller@gmail.com

Mme Sophie Marée  
56, Rue Liotard  
1202, Genève  
prive@sophiemaree.email

Conseil Municipal de la Ville de Genève  
17, Rue Pierre-Fatio  
1204 Genève

Concerne : Sécurité des élèves dans l'établissement primaire de Geisendorf  
Demande des parents d'élèves de fermeture des portes des bâtiments scolaires

Genève, le 11-Juin-2019

Mesdames les élues, Messieurs les élus,

Nous sommes un groupe de 200 parents d'élèves de l'école primaire de Geisendorf et nous souhaitons vous transmettre une demande urgente de fermeture des portes des trois bâtiments de l'école (Poterie, Centrale et Fallier) durant les heures de fréquentation des enfants. Notre demande fait suite au climat d'insécurité qui règne à l'école Geisendorf depuis un certain nombre d'années, climat d'insécurité auquel sont confrontés nos enfants.

En effet, les élèves ont trouvé cet hiver, durant les heures scolaires, une seringue usagée et des restes de sang dans les toilettes à l'intérieur de l'école. Le personnel de l'établissement a pu confirmer que la seringue n'appartenait ni aux élèves, ni aux membres du personnel de l'école. Cet incident a nécessité l'intervention de la police et de la gendarmerie. Compte tenu des faits et du contexte spécifique de cette école, ils ont relevé qu'il s'agissait très probablement d'un toxicomane. Cette intrusion aurait eu lieu durant les heures de fréquentation des cours car les toilettes des enfants étaient propres à 8h00, or, la seringue et les traces de sang ont été trouvées au courant de l'après-midi. De plus, l'intrus n'aurait pas eu de difficulté à accéder au bâtiment scolaire dans la mesure où les portes sont ouvertes entre 8h00 et 16h00.

Nous souhaitons insister sur le fait que cet incident aurait pu avoir de graves conséquences pour les enfants, soit en touchant la seringue ou le sang ou bien encore en se retrouvant face à cette personne.

Cet inquiétant évènement au sein de l'école de nos enfants est malheureusement loin d'être un cas isolé. Voici quelques exemples d'évènements préoccupants survenus à l'école dans le passé pour que vous puissiez en mesurer l'ampleur :

- L'école a été le scénario d'une agression sexuelle sur une élève de 4 ans il y a une vingtaine d'années, lorsqu'un homme s'est caché dans les toilettes des enfants et y a attendu une fillette. Cet événement a conduit l'établissement, sur demande des parents et différentes autorités, à fermer les portes du bâtiment où ont eu lieu les faits (bâtiment de Poterie), les deux autres bâtiments scolaires (bâtiments de Centrale et de Faller) demeurant ouverts.
- En 2014, un homme a été surpris dans les toilettes des enfants durant les heures de fréquentation des cours. Le personnel de l'école est intervenu pour lui demander de partir.
- En 2017, deux personnes, seringues à la main, prêts à s'injecter de la drogue en présence des enfants se trouvaient sur le préau de l'école, à quelques mètres de la porte du bâtiment. Le personnel du parascolaire leur a immédiatement demandé de quitter les lieux.
- En 2018, la police municipale est intervenue dans l'école suite à la présence d'un homme ayant le sexe découvert devant la clôture du préau après la récréation de l'après-midi.
- D'autre part, le parc Geisendorf est un lieu réputé pour ses mauvaises fréquentations et l'école se trouve être au cœur de ce parc. Depuis 2015, il y a eu en effet trois cas de mort par overdose. Le personnel d'entretien confirme trouver au quotidien, de jour comme de nuit, du matériel lié à la consommation de drogues dures. Nous pouvons également régulièrement noter la présence de personnes aux intentions incertaines déambuler aux alentours de l'école. Ces faits ont lieu à quelques dizaines de mètres de l'école de nos enfants, dont les portes restent ouvertes.

Le climat actuel d'insécurité à l'école nous semble particulièrement alarmant. Nous souhaitons porter à votre attention que cette situation va à l'encontre de l'article 114 de la Loi de l'Instruction Publique qui dispose que «chaque élève a le droit, dans le cadre scolaire, à une protection particulière de son intégrité physique et psychique et au respect de sa dignité». Or, au vu des faits mentionnés, force est de constater que l'école ne dispose pas de moyens nécessaires pour offrir cette protection.

Le directeur de l'établissement scolaire a, dans ce sens, adressé une demande détaillée au service des écoles de la ville de Genève concernant les besoins de fermeture des portes des trois bâtiments scolaires (bâtiments de Poterie, Faller et Centrale). Sa demande reflète tant le besoin de sécurisation des bâtiments que la nécessité de permettre la circulation des élèves et personnes appropriées durant les heures de fréquentation des enfants. Sa demande n'a pas encore obtenu de réponse positive à ce jour.

Ainsi, la situation d'insécurité que vivent les élèves de l'établissement scolaire de Geisendorf mérite une attention toute particulière ; il en va de notre responsabilité en tant que parents d'élèves, mais aussi de la responsabilité du département de l'instruction publique, du service des écoles de la ville de Genève, des forces de l'ordre et de l'Etat de veiller sur la sécurité de nos enfants. Nous faisons donc aujourd'hui appel à vous, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal de la ville de Genève, pour vous demander de bien vouloir considérer notre demande et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de nos enfants en tant que droit fondamental, tel que prévu par la Constitution Fédérale de 1999 dans ses articles 11 et 35 disposant que « les enfants [...] ont droit à une protection particulière de leur intégrité » et que ce droit doit être réalisé, entre autres, par « quiconque assume une tâche de l'Etat ».

Au vu de ce qui précède, nous demandons à ce que les portes des bâtiments scolaires de l'école Geisendorf restent fermées durant les heures de fréquentation des enfants pour pouvoir garantir la sécurité des enfants, éviter toute nouvelle intrusion et prévenir les dangers liés à la présence de personnes indésirables dans les bâtiments durant les heures scolaires, tout en permettant la circulation des personnes appropriées. Nous vous remercions ainsi de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires à la fermeture des portes de l'établissement scolaire dans les plus brefs délais.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, et, dans l'attente de votre rapide réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames les élues, Messieurs les élus, nos cordiales salutations.

Mme Marta Rodriguez



Mme Sophie Marée



*Annexes : Pétition « Demande de fermeture des portes des bâtiments scolaires de l'école Geisendorf » signée par 200 parents d'élèves*

*Copies à : Mme Sandrine Salerno, Mairesse de la ville de Genève  
Mme Ester Alder, Vice-présidente du Conseil Administratif de la Ville de Genève en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité  
Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat chargée du Département de l'Instruction Publique  
Mme Isabelle Widmer Bisevac, Cheffe de service du Service des écoles et institutions pour l'enfance  
M Jean-Martin Keller, Directeur de l'établissement scolaire de Geisendorf  
Police cantonale, Poste de la Servette  
Police municipale, Poste des Charmilles*